

© pollenstudio.fr  
saint-brevin.fr

# LE BRUIT DES DUNES

été culturel – été culturel – été culturel – été culturel

## 4<sup>ème</sup> Symposium de sculptures monumentales

Du lundi 3 au jeudi 13 juillet 2023

Appel à candidatures



**Service culturel de la Ville de Saint-Brevin-Les-Pins**

Hôtel de ville

44250 Saint-Brevin-Les-Pins

[culture@saint-brevin.fr](mailto:culture@saint-brevin.fr)

02 40 64 12 40

## CONTEXTE

---

Dans le cadre de la promotion de l'art dans l'espace public et de sa saison estivale « Le Bruit des dunes », la Ville de Saint-Brevin organise la quatrième édition du symposium de sculpture monumentale en juillet 2023 et accueillera quatre sculpteurs(rices) en résidence à Saint-Brevin-Les-Pins durant 10 jours.

**Le Bruit des dunes**, né en 2022, est la nouvelle identité du programme culturel estival de la commune. Il signe cette volonté d'intégrer des esthétiques arts plastiques à la programmation estivale traditionnellement tournée vers le spectacle vivant. Plus globalement, il marque la volonté municipale de lier la découverte artistique et culturelle à l'attractivité touristique de la station.

### L'environnement naturel

Le littoral brévinçois connaît un développement opposé à celui des villes côtières : l'ensablement est continu depuis 60 ans sur une grande partie du littoral, partout ailleurs on constate un phénomène d'érosion. Ce phénomène d'accrétion est rapide, la morphologie des paysages est transformée à échelle d'une vie humaine. Les modifications impactent principalement l'estran (formation de flèches sableuses, végétalisation de dunes, création de zones humides...) et bouleverse donc les usages des habitants.

Depuis plus de 15 ans, les élus ont décidé de ne plus intervenir mécaniquement sur ce développement mais de l'observer et de l'accompagner. Le phénomène d'accrétion n'est pas entièrement expliqué par les chercheurs, une incertitude qui s'ajoute à celles liées aux changements climatiques. Nul ne sait comment cette frange du littoral évoluera. Aujourd'hui l'évolution du trait de côte ainsi que la provenance des sables déposés sur les plages font l'objet d'un protocole d'observation scientifique nommé Vigie du littoral, sous l'autorité de l'Université de Nantes et du Centre français du littoral.

Dans le cadre du **Bruit des dunes**, nous souhaitons que le sentier côtier soit habité de façon saisonnière par des démarches artistiques qui se répondent et qui soulignent l'attachement de la commune à la richesse naturelle du littoral ainsi qu'à ses spécificités. Les démarches artistiques auront pour socle thématique commun :

- L'observation du paysage, ses subtilités et ses fragilités-Le patrimoine maritime et littoral
- La prise de conscience des changements que subit le territoire pour mieux comprendre/agir sur sa transformation
- L'évolution des usages humains au contact des milieux naturels.

### La création

La manifestation réunit 4 artistes sculpteurs créant sur la base du socle thématique commun au Bruit des dunes

Elle a pour objectif de faire connaître l'art de la sculpture au grand public en mettant des artistes en situation de produire une pièce unique dans le temps de leur résidence devant le

public. Ces œuvres originales produites restent la propriété des artistes et sont mises à disposition de la commune pendant 1 an au minimum pour être exposées en extérieur.

## **OBJET – ENGAGEMENT DES ARTISTES EN CREATION**

---

Ils conçoivent et proposent une œuvre originale monumentale qu'ils réalisent, le temps de la manifestation. L'œuvre est réalisée dans le(s) matériau(x) de leur choix sur la base d'une maquette ou d'un dessin réalisé au préalable.

La performance est à la fois artistique, physique et culturelle ; elle se déroule en direct, sous les yeux du public.

Les artistes garantissent que leur projet maqueté ou dessiné est réalisable dans le temps et les conditions fixées.

## **DATES ET LIEUX**

---

Le symposium débutera le **lundi 3 juillet** à 15h00 et prendra fin le **jeudi 13 juillet** à 18h. Il se déroulera sur le lieu dénommé « Plage verte » 75 boulevard de l'Océan.

La clôture du symposium aura lieu sur le site le jeudi 13 juillet à 18h et sera suivie d'un apéritif. Les artistes sélectionnés devront impérativement être présents à cette clôture officielle

## **HORAIRES**

---

Les horaires annoncés au public sont de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h. Les artistes ont l'obligation d'être présents sur la période durant les horaires indiqués.

## **CONDITIONS DE LA CREATION**

---

Les artistes travaillent dans des espaces d'ateliers extérieurs. Des barnums éclairés et aménagés dont la hauteur maximale est de 2m sont mis à leur disposition par la Mairie.

Ils exécuteront eux-mêmes leur œuvre, sans assistance extérieure, sur le site dénommé « Plage verte » boulevard de l'océan.

Le symposium aura lieu quelles que soient les conditions climatiques, sauf en cas d'intempéries susceptibles de mettre en danger les personnes et les matériels. En cas de canicule, les horaires pourront être adaptés afin de limiter l'exposition aux heures les plus chaudes.

Les sculptures devront impérativement être terminées à la fin de la manifestation et être conformes aux projets retenus.

**L'utilisation des machines sonores sera encadrée. En raison de la proximité des habitations, il est demandé aux artistes d'éviter autant que possible l'utilisation de machines sonores, ou de les limiter au strict nécessaire. En tout état de cause, l'utilisation des machines sonores devra être inférieure à 1/3 du temps de présence des artistes.**

Il est permis d'utiliser plusieurs matériaux pour réaliser l'œuvre.

Il est demandé aux sculpteurs de travailler tout en demeurant disponibles pour expliquer leur activité au public visitant la manifestation.

Les œuvres seront exposées au sein du parc du Pointeau, les œuvres doivent donc être déplaçables.

## **MATERIAUX ET LOGISTIQUE**

---

Les artistes prévoient et acheminent les matériaux nécessaires à leur projet. La Mairie remboursera sur justificatifs l'achat de matériaux nécessaires à la réalisation dans la limite de 700€.

En accord avec les organisateurs, les matériaux pourront être livrés sur site avant l'ouverture du symposium. Ils pourront être mis en place sur le site et à la disposition des sculpteurs le 3 juillet au matin. Le projet décrit dans le projet de candidature devra indiquer précisément la position dans laquelle la matière première doit être déposée sur site

Les sculpteurs doivent posséder leur propre outillage de sculpture et de finition. Un caisson fermé et éclairé sera mis à disposition des artistes sur le site afin d'entreposer leur matériel de valeur.

Le site sera surveillé par un professionnel de la sécurité toutes les nuits de 19h00 à 10h00 le lendemain matin

Des barrières seront à disposition des artistes s'ils souhaitent sécuriser l'accès à leur atelier.

L'électricité et l'eau sont fournies par la commune organisatrice.

Un modulaire fermé à clé, raccordé au réseau électrique et équipé d'un four, frigo, vestiaire est également mis à disposition sur place sur la durée du symposium.

## **ASSURANCES**

---

La mairie de Saint-Brevin assure la manifestation mais pas les sculpteurs. Chaque artiste devra fournir une attestation de responsabilité professionnelle et tous documents assurant de sa protection sociale.

Les artistes sculpteront sur place sous leur propre responsabilité et veilleront à la sécurité de leur entourage.

Les sculpteurs devront indiquer leur numéro de Siret et leur éventuelle affiliation à la Maison des artistes.

Les sculpteurs conservent l'entière responsabilité de leur équipement et outillage.

## DOSSIER DE CANDIDATURE et CALENDRIER

---

En plus de la fiche à remplir (en annexe), le dossier doit comprendre :

- La **fiche d'inscription** préalablement remplie et signée
- une présentation de l'artiste (CV)
- un **descriptif du projet exclusif**: un dessin, maquette photographiée du projet, contenu artistique et explication de la démarche qui motive le projet
- La **fiche technique détaillée** ci-jointe
- des photos d'œuvres monumentales réalisées par l'artiste
- Une photo récente de l'artiste

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2023

Les sculpteurs ne peuvent pas candidater sur 2 éditions à suivre du symposium.

Le jury se positionnera sur les dossiers complets à cette date, une réponse sera faite aux candidats au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2023.

## CONDITIONS D'ACCUEIL et D'HEBERGEMENT

---

Les artistes sont hébergés dans une villa louée sur la station balnéaire. La location prévoit une chambre individuelle par personne. Si l'artiste est accompagné, la personne peut loger dans la même chambre mais ses repas ne seront pas pris en charge.

Les repas du midi et du soir sont pris en charge par la Mairie, les déjeuners seront pris sur le site du symposium dans un espace repas aménagé.

Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un régime alimentaire particulier.

Les frais de déplacements seront indemnisés au-delà de 400 km A/R du domicile. Les frais supplémentaires (tels que communications téléphoniques, boissons autres que celles offertes par les organisateurs, ...) sont à la charge des sculpteurs.

Aucune autre indemnisation ne pourra être sollicitée

## DISPOSITIONS FINANCIERES

---

En rémunération de ses services et en contrepartie de la parfaite exécution de sa sculpture, chaque artiste percevra un honoraire forfaitaire de **1500 € TTC**.

Ce montant sera versé après la manifestation, par mandat administratif sur la base d'une facture adressée à la Mairie de Saint-Brevin et déposée sur le service en ligne Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/> )

Si le sculpteur devait être empêché 1 ou plusieurs jours (quel que soit le motif de l'empêchement), le montant d'indemnisation sera évalué au prorata du temps de présence sur site du sculpteur.

Mairie de Saint-Brevin-Les-Pins 1 place de l'hôtel de ville 44 250 Saint-Brevin Tel : 02 40 64 44 44  
Tel service culture : 02 40 64 12 40 – Courriel : culture@saint-brevin.fr

En cas de non-participation définitive du sculpteur à la manifestation, la commande sera annulée et aucune indemnité ne sera due à l'artiste.

## **COMMUNICATION**

---

Les artistes sélectionnés acceptent que leur travail et la représentation de leur œuvre soit utilisée par la Ville à des fins de communication (Pages Facebook, sites internet, relais presse ...).

## **EXPOSITION DES ŒUVRES**

---

Les œuvres créées restent propriété des artistes. Elles sont conservées sur le site et mises à disposition de la Mairie pour être exposées en extérieur jusqu'à la fin du mois d'aout de l'année N+1 après le symposium. Une maintenance est assurée sur ce temps d'exposition. L'assurance intervient en cas de dégradation volontaire ou vandalisme.

Au terme de ces 14 mois d'exposition, l'artiste organise le retrait de son œuvre par les moyens de son choix avant le 31 décembre de l'année.

## **CRITERES DE SELECTION DES PROJETS**

---

- La pertinence du projet au regard du socle thématique et l'ancrage dans le paysage.
- L'originalité et la spécificité du projet
- La démarche et la technique de fabrication/sculpture : celle-ci doit permettre au public de suivre les étapes de création et être respectueuse du cahier des charges ci-joint.
- La faisabilité technique : l'œuvre doit être résistante au regard de l'échelle du site, des conditions climatiques locales (vent fort, embruns, pluie...) et de la durée annuelle d'exposition
- Le délai de réalisation des œuvres et d'installation : l'œuvre doit être réalisée in situ afin de permettre au public d'observer le travail du sculpteur. Si le sculpteur l'estime nécessaire, il peut apporter une partie déjà réalisée pour garantir que le projet sera finalisé dans les temps.
- Le respect de l'environnement, le choix des matériaux est libre tant qu'ils respectent l'environnement du site et n'entraînent aucun impact néfaste sur les sites.



## 3<sup>ème</sup> symposium de sculptures monumentales

Du lundi 3 au jeudi 13 juillet 2023

### CANDIDATURE

Nom .....

Prénom .....

Adresse.....

.....

Tel ..... Courriel.....

Site internet .....

#### Pièces à nous retourner

- La fiche d'inscription préalablement remplie et signée
- Une présentation de l'artiste (CV)
- Un descriptif du projet exclusif: un dessin, maquette photographiée du projet, contenu artistique et explication de la démarche qui motive le projet
- La fiche technique détaillée ci-jointe
- Des photos d'œuvres monumentales réalisées par l'artiste

Les candidats transmettront avant le **1er mars 2023** un dossier à :

Mairie de Saint-Brevin - Service culture - 1, place de l'hôtel de ville - 44250 Saint-Brevin-  
Les-Pins

OU en format numérique (document pdf) à : [culture@saint-brevin.fr](mailto:culture@saint-brevin.fr)

Nous vous demandons de bien vouloir privilégier les envois de votre dossier via des  
services de transfert de fichiers du type WeTransfer

## FICHE TECHNIQUE DETAILLEE

Symposium de Saint-Brevin 2023

NOM du sculpteur	
Titre de l'œuvre	
Matériau(x)	
Dimensions prévisionnelles de l'oeuvre	Hauteur : Largeur : Profondeur : Socle ou support d'exposition (œuvre finie)
Description détaillée (Matériel, processus de création, sculpture, installation)	
Outillage électrique ou thermique sonore utilisé –	
Descriptif technique ( Besoins spécifiques, risques,	
Remarques	